

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 87 (1999)

Heft: 1429

Artikel: Rosa, Aurélia, Viola et les autres : légende et réalité d'un boycott

Autor: Moreau, Thérèse

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281522>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ROSA, AURELIA, VIOLA ET LES AUTRES: LÉGENDE ET RÉALITÉ D'UN BOYCOTT

Women who dared. Rosa Parks



refusèrent de prendre le bus et se rendirent à pied à leur travail. Entre-temps, Rosa Parks (et d'autres personnes) avait sommé la justice américaine d'en finir avec la ségrégation. Le 20 décembre 1956, la Cour suprême des États-Unis fit connaître officiellement aux autorités de la ville son ordre d'abolir toute forme

de ségrégation, et le 21 décembre, les Afroaméricain-e-s reprirent le bus et s'assèrent où bon leur semblait. Un grand mouvement allait changer les États-Unis. La singularité de cet exploit ne résiste pas aux faits. Rosa Parks n'est d'ailleurs pas la seule plaignante du procès; elles sont au nombre de cinq, et surtout, si Rosa Parks fut le grain de sable qui enraya la machine de l'apartheid américain, c'est qu'elle ne fut pas la première et fut encore moins solitaire. En 1945 déjà, Genova Johnson, fleuriste de son état, avait été arrêtée, condamnée parce qu'elle n'avait pas la somme exacte de sa course; Viola White, elle, avait été expulsée, battue et arrêtée pour ne pas avoir obéi assez rapidement à l'ordre de se lever. Les organisations noires avaient tenté de riposter mais la ville était alors toute-puissante. En 1953, trente personnes avaient été condamnées pour avoir violé les lois de la ségrégation dans les bus. Le 5 mars 1955, une écolière de quinze ans, Claudette Colvin, avait refusé de donner sa place à un blanc. Elle avait été expulsée du bus par la police, arrêtée et condamnée pour coups et blessures, conduite violente et transgression des lois raciales de la ville de Montgomery et de l'État de l'Alabama. Il n'y eut pas de protestation de la part de la communauté noire. Puis, le 29 avril, ce fut Aurelia

Il était une fois, raconte-t-on, une jeune couturière noire, qui un soir, rentrant chez elle en bus, refusa de laisser sa place à un blanc. De ce mouvement d'humeur singulier serait né le mouvement pour les droits civiques des Afroaméricain-e-s, c'était le 1er décembre 1955 à Montgomery, dans l'Alabama. L'apartheid régnait alors dans le Sud des États-Unis d'Amérique. Il y avait des écoles, des hôpitaux, des hôtels, des restaurants séparés, des toilettes pour «personnes de race blanche» et d'autres pour ces «personnes de couleur» qu'on appelait nègres et négresses, des places spécifiques aussi pour les personnes «de couleur» dans les cinémas, les théâtres et les transports publics. Les bus avaient à l'intérieur une ligne magique qui renvoyait à l'arrière les noir-e-s qui devaient sur l'ordre du chauffeur aller toujours plus loin, si des blanc-he-s se présentaient. Les «races» ne devaient pas se mêler dans les bus; le chauffeur blanc ne devait pas avoir à toucher l'argent tendu par les noir-e-s qui étaient tenu-e-s de mettre dans la boîte le montant exact de la course.

de ségrégation, et le 21 décembre, les Afroaméricain-e-s reprirent le bus et s'assèrent où bon leur semblait. Un grand mouvement allait changer les États-Unis. La singularité de cet exploit ne résiste pas aux faits. Rosa Parks n'est d'ailleurs pas la seule plaignante du procès; elles sont au nombre de cinq, et surtout, si Rosa Parks fut le grain de sable qui enraya la machine de l'apartheid américain, c'est qu'elle ne fut pas la première et fut encore moins solitaire. En 1945 déjà, Genova Johnson, fleuriste de son état, avait été arrêtée, condamnée parce qu'elle n'avait pas la somme exacte de sa course; Viola White, elle, avait été expulsée, battue et arrêtée pour ne pas avoir obéi assez rapidement à l'ordre de se lever. Les organisations noires avaient tenté de riposter mais la ville était alors toute-puissante. En 1953, trente personnes avaient été condamnées pour avoir violé les lois de la ségrégation dans les bus. Le 5 mars 1955, une écolière de quinze ans, Claudette Colvin, avait refusé de donner sa place à un blanc. Elle avait été expulsée du bus par la police, arrêtée et condamnée pour coups et blessures, conduite violente et transgression des lois raciales de la ville de Montgomery et de l'État de l'Alabama. Il n'y eut pas de protestation de la part de la communauté noire. Puis, le 29 avril, ce fut Aurelia

Eliscerca Chines Bowder, couturière et sage-femme, mère de vingt-et-un enfants, qui fut arrêtée pour la même raison. Un avocat de la ville lui demanda si la «faute» ne revenait pas à un certain Martin Luther King, Jr., qui semait le désordre dans la communauté noire. Aurelia répondit que la faute en revenait aux lois ségrégationnistes. Pourtant, la communauté afroaméricaine ne s'engagea pas à ses côtés car on craignait qu'elle n'ait pas la force morale de résister à un procès. Aurelia Bowder fut l'une des coplaignantes de Rosa Parks.

Le 21 octobre, Mary Louise Smith refusa par trois fois d'obéir au chauffeur qui lui ordonnait de faire place à une blanche. Mary Louise était assise dans la section «personne de couleur», et était donc dans son bon droit. Malheureusement son père avait mauvaise réputation.

Vint le 1er décembre et Rosa Parks qui fut, elle aussi, arrêtée et condamnée à dix dollars d'amende, mais qui, elle, cristallisa les espoirs de toutes et de tous. Qu'avait-elle donc que les autres n'avaient pas? Si toutes étaient de classe moyenne, avaient fréquenté la même université noire – l'Alabama State College –, et les mêmes églises, Rosa Parks était depuis 1943 membre du chapitre local de la National Association for the Advancement of Colored People (NAACP); elle avait été préparée, par le Montgomery Improvement Association (MIA) et le pasteur baptiste Martin Luther King, aux techniques de la non-violence. Elle était engagée politiquement et socialement. Alors que son métier de couturière lui faisait fréquenter les deux communautés, sa dignité, son allure, sa peau claire lui permettaient d'être appréciée et respectée de la communauté blanche, et son statut de femme faisait espérer qu'elle n'y joue pas sa vie. Elle fut d'ailleurs la seule qui continuât en politique jusqu'à l'âge de la retraite et reçut en 1980 le prix Martin Luther King. Pourtant elle n'eut la force de dire non que parce que d'autres lui avaient préparé la voie depuis des décennies et que la violence, l'humiliation, qui étaient le lot quotidien des Afroaméricain-e-s, étaient devenues intolérables pour un grand nombre...